

## TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE NORD

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA TABLE DES PRÉFETS ET DES ÉLUS DE LA COURONNE NORD (TPÉCN), TENUE LE MERCREDI 23 FÉVRIER 2022, PAR VIDÉOCONFÉRENCE

Étaient présents à la séance :

- Denis Martin, maire de Deux-Montagnes, membre du Comité exécutif et du Conseil de la CMM, membre du Conseil d'administration de l'ARTM et président de la TPÉCN;
- Julie Boivin, mairesse de Sainte-Anne-des-Plaines et membre du Comité consultatif agricole de la CMM;
- Liza Poulin, mairesse de Blainville, membre de Montréal International et membre du Conseil d'administration d'exo;
- Patrick Charbonneau, maire de Mirabel et vice-président de la Commission de l'aménagement et de la mobilité de la CMM;
- Pierre Charron, maire de Saint-Eustache, préfet de la MRC de Deux-Montagnes, membre de la Commission de la culture et du patrimoine de la CMM et membre du Conseil d'administration d'exo;
- Nicolas Dufour, maire de Repentigny et préfet suppléant de la MRC de l'Assomption;
- Sébastien Nadeau, maire de l'Assomption, préfet de la MRC de l'Assomption, membre du Conseil de la CMM et vice-président de la Commission du développement économique, des finances et de l'emploi de la CMM;
- Mathieu Traversy, maire de Terrebonne, membre de la Commission de l'environnement et de la transition écologique de la CMM et membre du Conseil d'administration d'exo;
- Guillaume Tremblay, maire de Mascouche, préfet de la MRC Les Moulins, membre du Conseil de la CMM et président de la Commission de l'habitation et de la cohésion sociale de la CMM;
- Éric Westram, maire de Rosemère, préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville et membre du Conseil de la CMM;

Ainsi que :

- Jean-Louis Blanchette directeur général, MRC de Deux-Montagnes;
- Joffrey Bouchard, directeur général, MRC de l'Assomption;
- Kamal El-Batal, directeur général, MRC Thérèse-De Blainville;
- Danny Franche, attaché aux dossiers supralocaux, Ville de Mascouche;
- Jean Goulet, conseiller politique au sein du cabinet du maire, Ville de Terrebonne;
- Sylvain Perron, conseiller à la direction générale - Relations gouvernementales et municipales, Ville de Terrebonne;
- Claude Robichaud, directeur général, MRC Les Moulins;

Absents pour cause :

- Normand Grenier, maire de Charlemagne et membre du Conseil d'administration d'exo;
- Dominic Noiseux, directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, Ville de Mirabel;

Secrétaire : Yves Phaneuf, coordonnateur TPÉCN

### RÉSOLUTION CONCERNANT L'AVIS DE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN SUR LE PROJET DU REM DE L'EST

**CONSIDÉRANT QUE** l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a examiné attentivement le projet du REM de l'Est et a fait part de ses conclusions au gouvernement du Québec dans le cadre d'un avis;

**CONSIDÉRANT QUE** prenant acte des informations ont filtré publiquement, l'ARTM a publié un communiqué de presse, le 8 février 2022, précisant les principaux constats exprimés dans son avis sur le REM de l'Est;

**CONSIDÉRANT QUE** les principaux constats exprimés dans le communiqué de presse par l'ARTM interpellent directement les élus municipaux redevables devant leurs citoyens des services et du financement des réseaux de transport collectif, notamment que :

- Le projet ne répond que partiellement aux besoins des résidents de l'Est de l'île et de la couronne Nord;
- Le projet n'entraînera qu'un nombre modeste de nouveaux usagers vers le transport collectif;
- Le projet pose un enjeu de concurrence problématique avec deux importants services du réseau structurant existant, notamment la ligne Verte du métro et le train de Mascouche;

- Le projet aura un impact significatif sur le financement du transport collectif de l'ensemble de la région métropolitaine, incluant une charge financière supplémentaire pour les municipalités desservies par le train de Mascouche;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ampleur des impacts financiers du projet du REM de l'Est pourrait s'avérer insoutenable pour les municipalités, notamment sur les déficits résiduels des services existants tels que la ligne Verte du métro et le train de Mascouche;

**CONSIDÉRANT QUE** les déficits résiduels des services de transport collectif sont à la charge des municipalités, selon l'utilisation qu'en font ses résidents ;

**IL EST RÉSOLU :**

De demander à l'ARTM de déposer à son Conseil d'administration l'avis sur le projet du REM de l'Est qui a été transmis au gouvernement du Québec;

De permettre aux membres élus siégeant au Conseil d'administration de l'ARTM de partager l'avis de l'ARTM sur le REM de l'Est à l'ensemble des municipalités concernées;

De transmettre copie de cette résolution à M. Pierre Shedleur, président du Conseil d'administration de l'ARTM et à M. Benoit Gendron, directeur général de l'ARTM.

Yves Phaneuf, coordonnateur TPÉCN